

***Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu.  
Le cas des lignes très haute tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude)<sup>1</sup>***

Labussière Olivier<sup>2</sup>

*Mots-clés* : milieu, esthétique, aménagement, méthode prospective, symptomatologie, mésentente, lignes très haute tension (THT), parcs éoliens, Lot, Aude, Aveyron.

En France, à partir des années 1990, l'intensification des revendications esthétiques dans le domaine de l'énergie (réseaux électriques et éoliennes) illustre la difficulté croissante de l'évaluation environnementale à intégrer les aspects sensibles et vécus des milieux géographiques en aménagement. Cette thèse examine en quoi la question esthétique, loin de se résumer à une forme de protestation commode, pourrait être une entrée favorable pour saisir le milieu comme un tout et favoriser sa prise en compte par l'aménagement. La notion de milieu géographique, comprise à la fois comme un contexte d'action et un cadre d'existence, permet d'interroger l'articulation entre la pratique aménagiste et la question de l'habiter en géographie. Pour ce faire, l'entrée esthétique présente l'intérêt d'ouvrir la réflexion à des logiques contextualistes permettant d'approcher le milieu comme une ressource pour l'action plutôt qu'une contrainte. Ce renversement de perspective présente le défi esthétique comme un défi méthodologique, consistant notamment à revisiter la signification et les modalités de l'activité prospective en aménagement.

**Chapitre 1 / 8 Le domaine de l'énergie en aménagement : l'affirmation d'une préoccupation contemporaine pour le milieu**

Bien que différents par nature, le réseau de lignes à très haute tension (THT) relève d'une gestion centralisée alors que l'éolien est une technologie décentralisée, nos deux contextes d'étude illustrent une évolution des pratiques aménagistes dans le sens d'une plus grande attention pour le projet de paysage. Cette tendance s'opère au croisement de problématiques qui relèvent de logiques et d'échelles multiples. Dans le cas des *réseaux électriques*, la pratique aménagiste se déploie depuis la seconde guerre mondiale avec une visée équipementière progressivement renouvelée, à partir des années 1970 – 1980, par des méthodologies de projet plus ouvertes aux préoccupations environnementales. Malgré des résultats tangibles, la très forte conflictualité que soulève l'implantation de ces infrastructures conduit le gestionnaire du réseau à développer des approches paysagères et esthétiques dans une stratégie d'acceptabilité sociale. De fait, ces mesures (pylône esthétique, traitement de « point noir » paysagers, camouflage visuel...) n'offrent souvent qu'une prise en charge ponctuelle et d'opportunité de la question plus globale du milieu. A la différence des réseaux électriques, *l'éolien* est associé dès les années 1990 à une politique environnementale, au titre de la lutte contre l'effet de serre et des engagements de la France dans le protocole de Kyoto. Une des difficultés de sa mise en œuvre est qu'il soulève d'importants enjeux paysagers. Partant du principe que les éoliennes ne peuvent être cachées et que leur mise en site appelle une opération inventive de création paysagère, la pratique du projet de paysage trouve une place centrale et contribue à expérimenter de nouvelles formes de planification territoriale plus attentives aux logiques de situation. Ces évolutions récentes dans le domaine de l'énergie témoignent de l'affirmation d'*une préoccupation contemporaine pour le milieu* ; c'est-à-dire pour des méthodes capables de prendre en charge ce qui fait la qualité d'un lieu, celle-ci étant trop souvent dissoute dans les expertises multicritères.

---

<sup>1</sup> Thèse menée au laboratoire SET UMR 5603 (CNRS / Université de Pau et des Pays de l'Adour), sous la direction de Vincent Berdoulay. La thèse est disponible dans son intégralité sur le serveur TEL : [http://tel.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=11ounf5uv1dmrhltvcfgkurib0&view\\_this\\_doc=tel-00258725&version=1](http://tel.archives-ouvertes.fr/index.php?halsid=11ounf5uv1dmrhltvcfgkurib0&view_this_doc=tel-00258725&version=1)

<sup>2</sup> [olivier.labussiere@centre-cired.fr](mailto:olivier.labussiere@centre-cired.fr)

## **Chapitre 2 / 8 Retour sur un blocage : la difficile intégration du milieu dans la pensée aménagiste**

Les enjeux contemporains que soulève le secteur de l'énergie émergent au croisement de cultures d'action différentes, conduisant à penser *l'articulation entre la planification et le projet de paysage* – ce qui constitue un cas de problématique de la prise en compte du milieu en aménagement. La question est de savoir en quoi les réflexions contemporaines sur l'aménagement éclairent cet enjeu pratique. Pour cela, nous portons intérêt au champ d'étude, historiquement structuré et reconnu, que constitue les théories anglo-saxonnes de la planification : dès les années 1960, celles-ci ont pris la mesure des enjeux qu'imposait la reformulation de l'approche classique (*rational comprehensive planning*). En particulier, nous interrogeons quatre courants réformateurs sur leur capacité à penser le milieu en aménagement : celui de la mobilisation sociale (*social mobilization*), de l'apprentissage social (*social learning*), de la planification écologique (*ecological planning*) et de la planification environnementale (*environmental planning*). En substance, malgré leurs approches plus ouvertes aux données sociales et environnementales, ces courants montrent différentes limites, illustrant pour certains le fait que la rupture avec le modèle classique de la planification ne s'est opérée que partiellement. Pour approfondir la compréhension du blocage que suscite une pensée de l'aménagement organisée autour du milieu comme ressource pour l'action, nous abordons ce problème d'un point de vue épistémologique, et non plus théorique. Cette dernière analyse nous permet de mettre en avant *la nature asymétrique du dialogue entre l'aménagement et le milieu* : le milieu peine à informer l'aménagement car la rationalité normative de celui-là en fait un bruit, un signal non intelligible. Cette distorsion trouve, selon nous, son origine dans la constitution de l'aménagement comme science de l'action planifiée, ce qui engage un rapport au temps marqué par la problématique de l'anticipation et un rapport à l'espace marqué par celle de l'indépendance. La constitution d'un savoir scientifique de type nomothétique est le principal allié qui permet à l'aménagement de construire cet espace / temps si spécifique à la planification – mais c'est aussi à travers lui qu'il évacue la complexité de la question du milieu, compris à la fois comme le contexte contingent de l'action et comme un cadre d'existence.

## **Chapitre 3 / 8 La redécouverte du milieu par les théories esthétiques : quelle ouverture pour l'aménagement ?**

Face à ces difficultés, la question esthétique présente des ressources intéressantes pour renouveler les termes de l'articulation entre le milieu et l'aménagement – notamment parce qu'elle formalise les dimensions subjective, sensible et contingente au cœur de ce blocage. Après avoir mené une lecture critique des débats contemporains sur l'esthétique, dont certains opposent de façon très caricaturale une approche distanciée et fondée sur le jugement à une approche contextuelle et fondée sur l'action, nous prenons le parti de remonter à *l'esthétique kantienne* pour amorcer notre réflexion. A l'analyse, celle-ci comporte des aspects fondamentaux (la contingence, une pensée de l'homme-habitant du monde, la sensibilité comme compétence pratique, l'abduction comme attention pour les conditions de l'action) qui fondent la possibilité de penser le milieu comme une ressource pour l'action. Toutefois, la difficulté est d'articuler cette visée aux problématiques contemporaines de l'aménagement dans le domaine de l'énergie. La notion de *controverse* est d'abord envisagée comme un cadre analytique susceptible d'offrir cette articulation ; mais la préoccupation pour l'esthétique est mal assumée par les registres dominants de la justification politique et de la preuve scientifique. Aussi, nous nous tournons, à la suite de Jacques Rancière, vers la notion de *mésentente*. Celle-ci présente l'intérêt de relever le défi du dialogue asymétrique en l'aménagement et le milieu à travers la question esthétique. En d'autres termes, cela consiste à penser qu'au-delà de la controverse sur les données particulières d'un projet, c'est dans la façon dont les catégories cognitives de l'aménagement font monter en représentation l'espace vécu que s'opère le partage de ce qui se prête à la discussion. Par exemple, la notion de « tracé de moindre impact » structure la planification des réseaux électriques sur la base d'une hiérarchie de valeurs génératrice de disqualification spatiale, laquelle enlève à certains habitants la possibilité de mettre en partage les qualités de leur milieu de vie. En réaction à cela, la question esthétique intervient comme une opération de réhabilitation du lien entre les catégories et le vécu, consistant à faire entendre ce que l'aménagement tient au dehors du projet.

## **Chapitre 4 / 8 De la mésentente à la reconnaissance du milieu : stratégies esthétiques et contestation d'un projet de ligne THT en Quercy Blanc**

En étudiant le cas de l'opposition au projet de ligne à très haute tension dans le Quercy Blanc (Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne), de 1990 à 2002, nous avons mis à jour que cette contestation n'a pas été homogène et constante mais, au contraire, rythmée par l'apparition de différents groupes de militants animés par des stratégies de revendication différentes (rationalistes, culturalistes,

légalistes). Ces stratégies ne se succèdent pas mais se relaient et se superposent dans le temps. En particulier, nous avons montré *le rôle des stratégies esthétiques* (exposition photographique, plantation d'arbres du refus, création de photomontages), menées par les tenants de l'approche culturaliste, à la fois dans la reconfiguration des jeux d'acteurs (recomposition du collectif des opposants après les échecs de la stratégie de contre-expertise) et vis-à-vis de la construction de la décision finale aboutissant à la reconnaissance du Quercy Blanc comme une « zone de moindre impact en site vierge », dicit Réseau Transport Electricité (RTE). Cette terminologie novatrice, de la part du maître d'ouvrage, montre que cet espace n'est pas sans valeur comme le suggérait l'évaluation environnementale initiale. *In fine*, plutôt que de créer un nouvel ouvrage THT dans le sud du Lot, RTE décide de renforcer une ligne HT existante au nord. Ce cas d'étude fait émerger un paradoxe intéressant : sorti de la mésentente, le milieu est désormais perçu par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité mais il ne devient pas pour autant moteur de son action. La crainte de voir une expérience isolée, bénéficiant d'un traitement d'exception, monter en généralité et remettre en cause un modèle dominant de pratique aménagiste, se traduit par une attitude conservatrice : RTE préfère trouver un milieu plus approprié à son modèle d'action plutôt que d'adapter ce dernier à la complexité croissante du milieu initial. En d'autres termes, le paradoxe est qu'une lecture esthétique du milieu contribue à informer l'action, mais qu'elle peine davantage à la réformer. Ce constat appelle à travailler sur les paramètres autant théorique, pratique qu'institutionnel qui permettraient de libérer l'action aménagiste d'une logique de l'exception, pour rouvrir les voies de l'expérimentation.

*Méthodes employées pour le terrain du Quercy Blanc (Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne)*

- le *terrain* a été retenu en raison de l'inscription de la contestation dans le temps (1990-2002), du fait qu'il est représentatif d'un période charnière dans la planification des réseaux électriques (multiplication des conflits à partir des années 1990), du fait que les opposants ont obtenu la modification du projet initial et, enfin, en raison de l'expérimentation du dispositif de débat local menée par la commission nationale du débat public (CNDP) ;

- *méthodologie générale* : nous avons procédé à 41 entretiens semi-directifs (opposants, élus locaux, aménageurs, experts, services de l'Etat, journalistes...) et à des observations en situation collective (réunions d'associations d'opposants) ;

- *méthodes spécifiques* : ces méthodes ont pour but d'approfondir les conditions d'émergence et de mise en place des stratégies esthétiques. Elles sont donc adaptées à la forme de chacune d'elles : *exposition photographique* (rencontre des photographes, entretien sur la base de leurs planches contact, mise à jour des protocoles photographiques, processus de sélection des photographies exposées, modalités d'exposition), *plantation d'arbres du refus* (enquête téléphonique, entretiens en situation sur les lieux de plantation), *photomontages* (conditions d'élaboration des photographies, reconstitution sur ordinateur du procédé de représentation des réseaux électriques dans le paysage).

## **Chapitre 5 / 8 Diagnostiquer le devenir des milieux géographiques : une méthode symptomatologique**

Pour faire face à ce paradoxe, et approfondir l'intérêt de la question esthétique en aménagement, nous opérons un retour analytique sur nos propres cadres théoriques, à savoir les pensées de Kant et de Jacques Rancière. En substance, l'une et l'autre, selon leur dynamique respective, conçoivent l'esthétique comme l'expression hors cadre du sensible par rapport aux catégories de la pensée. Mais, chez l'une et l'autre, cette expression du dehors de la pensée est en même temps une force qui initie celle-ci à ses propres pouvoirs. Ce bouclage de la pensée sur elle-même fait échos à nos résultats empiriques selon lesquels nous observons le repli de l'aménagement sur son modèle d'action. Une façon de dépasser les problèmes liés à ce mouvement conservateur consiste alors à penser l'esthétique comme une instance plus indépendante du couple traditionnel connaissance / action en aménagement. Pour avancer en ce sens, nous soutenons l'hypothèse d'un temps amont qui correspondrait, par analogie avec le champ médical, à l'opération qui précède l'*étiologie* (étude des causes) et la *thérapeutique* (application d'un traitement). Il s'agit de la *symptomatologie* (étude des signes) ; songeons par exemple au médecin qui frappe du doigt les organes pour évaluer sensiblement leur état (son gras, caveux, mat...). Ceci consiste à revisiter l'opération classique du diagnostic pour la concevoir non plus sous la forme d'une évaluation hiérarchique et figée mais au contraire comme une activité pré-formelle, selon laquelle il s'agit de s'ouvrir aux choses, grâce au sensible, plutôt que de les juger dans un esprit d'expertise. L'évaluation

devient en quelque sorte créatrice : elle s'intéresse moins à un état du monde qu'aux forces en présence. Nous trouvons dans la pensée de Gilles Deleuze un cadre théorique capable de fonder cette pensée symptomatologique – et d'en approfondir les principes au contact de Nietzsche, Spinoza, Kant et Proust. La question du signe est alors abordée sous la double figure du *symptôme* (le signe médical qui annonce sans figer la signification) et de la *sensation* (le signe esthétique qui offre un point de vue sur l'émergence). Voilà donc une forme de connaissance dans l'action qui s'organise autour de deux principes : la *prudence* (être attentif aux formes qui nous entourent) et l'*expérimentation* (expérimenter constamment le dépassement des formes par des logiques valorisant un niveau pré-formel). Cette approche symptomatologique nous permet d'initier une pensée de l'aménagement qui n'est plus alors défini par sa capacité normative et anticipatrice à arrêter le sens des choses, mais davantage comme l'art de favoriser de nouveaux rapports entre les choses sans prédéterminer la forme de ces rapports. De ce point de vue, l'aménagement est l'art d'expérimenter de nouvelles possibilités d'existence. Cette réflexion se prête particulièrement à l'analyse de la planification éolienne fortement concernée par des enjeux de création de nouveaux paysages.

## **Chapitre 6 / 8 La planification éolienne aveyronnaise : les rendez-vous manqués de l'administration et du paysage**

Le cas de l'Aveyron illustre les effets préjudiciables d'une politique éolienne nationale menée à tête renversée (soutien aux développeurs par des tarifs de rachat avant l'adoption d'outils de régulation territoriale). Au niveau local, les services de l'Etat de l'Aveyron, pour faire face à la pression des développeurs éoliens, ont du inventer chemin faisant, par essais - erreurs, une planification éolienne en l'absence de toute doctrine nationale. Ce cas d'étude analyse le processus de production de cette planification de 2000 à 2005 et tente de comprendre ce que les administrations conçoivent elles-mêmes comme un échec en matière de régulation du développement éolien et de gestion des paysages : non-maîtrise des densités d'éoliennes dans les zones favorables, non-maîtrise des co-visibilités entre les éoliennes situées en zone favorable et les zones défavorables (souvent patrimoniales), rapide obsolescence des choix paysagers par rapport aux évolutions technologiques de l'éolien. Trois éléments éclairent les difficultés de la planification aveyronnaise : la réduction d'une problématique paysagère (enjeu de qualité) à une logique de zonage (enjeu de localisation) en raison d'une planification par accumulations de contraintes réglementaires qui hiérarchise l'espace selon des valeurs génériques de sensibilité à l'éolien ; un processus d'instruction dont les outils (permis de construire, étude d'impact, enquête publique), peu adaptés à l'éolien, ne permettent pas de rediscuter les représentations paysagères mobilisées par l'administration ; enfin, la mise en œuvre de zones de développement éolien (ZDE), en 2005, qui renouvellent, dans l'esprit, la territorialisation des parcs éoliens mais dont l'arrivée est trop tardive au regard des bassins éoliens en cours de constitution. Pour autant, ce dispositif fonctionne parfois de façon plus novatrice comme l'illustre la démarche d'accompagnement par le PNR des Grands Causses des intercommunalités du sud de l'Aveyron pour élaborer des ZDE cohérentes à l'échelle des massifs ; ce qui suggère que de nouvelles formes de gouvernance décentralisées, renouvelant la façon de mettre en politique les paysages éoliens, sont possibles.

### *Méthodes employées pour l'analyse de la planification éolienne du département de l'Aveyron*

- le *terrain* a été retenu en raison de son développement éolien précoce (à partir de 1999) et de sa planification éolienne représentative de la situation d'expérimentation dans laquelle se sont retrouvés les services de l'Etat en l'absence de doctrine nationale au début des années 2000 ;
- *méthodologie générale* : nous avons procédé à 26 entretiens semi-directifs (services de l'État, élus locaux, associations pro- et anti-éolien, développeurs éoliens, cabinets de paysagiste, experts environnementaux) et des observations en situation collective (réunions publiques de développeurs éoliens) ;
- *méthodes spécifiques* : compte-tenu de notre objet d'étude, nous avons procédé à des visites de parcs éoliens en service, seul ou accompagné de paysagistes, de chasseurs ou encore d'opposants à l'éolien. Nous avons également axé nos entretiens avec les services de l'Etat sur la reconstitution des processus de production des documents de planification (identifier les partenaires, leur degré d'engagement, leur contribution respective, la traduction – et parfois simplification – des connaissances par un agent coordinateur au cours des versions successives du document).

## Chapitre 7 / 8 La problématique éolienne audoise : un terrain d'étude aux allures de cas d'école

Le cas aveyronnais suggère que de nouvelles formes de gestion des paysages sont possibles en associant les collectivités territoriales à l'élaboration de la planification éolienne, comme cela peut se faire au sein d'un parc naturel régional (PNR). C'est pourquoi, nous avons souhaité approfondir cette piste par l'analyse de la *planification éolienne du PNR de la Narbonnaise* (Aude). Ce chapitre préparatoire à l'analyse expose les données historiques du développement éolien dans l'Aude et de sa gestion aux niveaux régional et départemental. Il présente également un bref historique de la constitution du PNR de la Narbonnaise. La particularité de ce territoire situé entre le littoral méditerranéen, les corbières et la plaine de l'Aude est d'avoir une très forte densité de parcs éoliens en service. Il s'agit d'un véritable bassin éolien dont les problématiques en termes d'aménagement et de paysage sont multiples : implantation de nouveaux parcs, renforcement de parcs existants, remplacement des machines les plus anciennes (*repowering*). De ce point de vue, la Narbonnaise est un terrain aux allures de cas d'école et la charte éolienne, menée à la demande des élus du PNR, dès 1999, *un cas pionnier en France de planification concertée à l'échelle pluri-intercommunale*.

### *Méthodes employées pour l'analyse de la planification éolienne du PNR de la Narbonnaise (Aude)*

- le *terrain* a été retenu en raison de son développement éolien précoce (à partir de 1996) et de sa planification éolienne novatrice en matière d'approche du paysage, de gestion à large échelle et de concertation ;
- *méthodologie générale* : nous avons procédé à 28 entretiens semi-directifs (services de l'État, élus locaux, associations pro- et anti-éolien, développeurs éoliens, cabinets de paysagiste, experts environnementaux) ;
- *méthodes spécifiques* : un travail particulièrement approfondi a été mené sur le processus de production de la charte éolienne du PNR de la Narbonnaise. Nous avons pu disposer, après demande aux maîtres d'ouvrage, des archives de cette charte, et en particulier de certains documents internes à l'agence Urbane (préparation de réunions, essais cartographiques, résultats d'enquêtes, photographies, schémas, croquis) chargée de sa réalisation. Ceci nous a permis d'identifier des documents clefs dans le processus de création de la charte du PNR et, par allers-retours auprès des bureaux d'étude, d'affiner nos premiers éléments d'analyse. La particularité de cette approche méthodologique est que nous avons pu, à partir de documents intermédiaires et définitifs, retrouver des étapes informelles dans la conception de la charte et reconstituer les modalités d'utilisation des documents dans le cadre des réunions avec le maître d'ouvrage ou lors de la concertation.

## Chapitre 8 / 8 La charte éolienne du PNR de la Narbonnaise : faire croître la planification par le milieu

Pour faire face au grand nombre de projets, le PNR de la Narbonnaise missionne en 2002 un cabinet pour réaliser une étude paysagère devant jeter les bases d'une planification éolienne. À l'inverse du cas aveyronnais, cette démarche évite d'emblée le traitement administratif de la question paysagère. Elle construit plutôt une démarche prospective basée sur l'invention de formes cartographiques non prescriptives, au sens où celles-ci n'ont pas prétention à figer la vocation des espaces auxquels elles réfèrent. Ce point est capital pour comprendre la façon dont la charte éolienne parvient à prendre en compte le milieu dans sa planification. Le cabinet de paysage, grâce à une approche transcalaire (échelle du grand paysage / échelle du site), parvient à former un point de vue sur le territoire qui ne se limite pas à ses configurations géographiques mais qui correspond davantage à *un point de vue de compatibilité* du paysage avec l'éolien. C'est là un art de sentir au sens deleuzien : il s'agit de se déprendre des formes constituées pour créer un point de vue sur les choses qui est de l'ordre d'un potentiel. Cette démarche prospective structure la planification grâce à *la nature des signes cartographiques* employés (forme ouverte, forme flottante, forme pauvre) aux différentes étapes de son processus de production. Ces signes, qui contiennent plus que ce qu'ils désignent, sont les symptômes d'un paysage éolien en devenir. En substance, ils concourent à l'émergence d'une forme de *planification de nature abductive plutôt que prescriptive*. Celle-ci doit son opérativité au fait qu'elle met les développeurs éoliens en situation de réinterpréter ses préconisations paysagères en situation plutôt que d'appliquer celles-ci comme des règles abstraites. Le suivi de différents projets éoliens sur ce territoire montre que la charte éolienne parvient à poser les règles

d'un compromis entre l'optimisation énergétique recherchée par les développeurs et la mise en site des parcs éoliens.

### **Synthèse des résultats obtenus**

En substance, cette recherche montre que :

- *la notion de mésentente*, au-delà de la controverse sur les données particulières d'un projet, peut être appliquée avec profit en aménagement pour analyser la façon dont les catégories cognitives (ex : fuseau de moindre impact) normalisent la représentation du milieu géographique et la façon dont ceux qui en sont les habitants peuvent prendre part aux négociations sur sa gestion ;
- *les stratégies esthétiques* jouent un rôle dans la composition d'un collectif d'opposants et dans la construction de la décision finale en aménagement. Nous proposons de les définir comme des processus créatifs, individuel ou collectif, consistant à transfigurer une situation de disqualification, fondée sur une normalisation du sensible, en un problème public ouvrant droit à la reconnaissance d'une qualité ;
- d'un point de vue *théorique*, l'opération classique du diagnostic peut être revisitée, en aménagement, en distinguant l'étiologie de *la symptomatologie* (étude des signes). A travers Gilles Deleuze, la question du signe est alors abordée sous la double figure du *symptôme* (le signe médical qui annonce sans figer la signification) et de la *sensation* (le signe esthétique qui offre un point de vue sur l'émergence). Voilà une pensée prospective qui par sa dimension esthétique ne se définit plus comme un exercice sur le futur, au sens classique, mais comme un exercice sur le devenir, ce qui suppose une attention pour le milieu à la fois comme lieu des formes constituées dans le temps de l'histoire et lieu inépuisable d'apparition de la nouveauté.
- d'un point de vue *méthodologique*, la *symptomatologie* trouve son opérativité grâce à des signes cartographiques qui permettent d'asseoir une approche transcalaire (échelle du grand paysage / échelle du site). La particularité de ces signes est de tenir plusieurs états du paysage en même temps sans jamais en figer la lecture dans une indexation trop brutale aux espaces auxquels cette représentation réfère. Ce nouveau vocabulaire cartographique (forme floue, flottante, pauvre) permet de réfléchir le paysage sous l'angle du potentiel et de faire émerger *un point de vue de compatibilité* avec l'éolien.
- l'entrée esthétique peut être opérationnelle en aménagement grâce à une forme de *gouvernance territoriale* où les partenaires publics (collectivités territoriales) orientent, de façon plus indicative que prescriptive, l'action des partenaires privés dans le sens d'une plus grande adaptation de leurs projets aux potentialités pré-identifiées du territoire ; comme a pu l'illustrer le cas de la planification éolienne de la Narbonnaise.